Image not found or type unknown

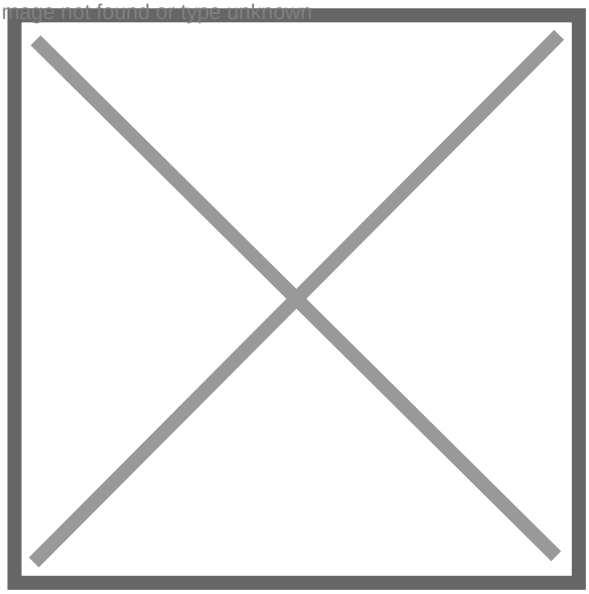

bts en alternance - congés

Par **vanessa6**, le **08/06/2009** à **21:39**

Bonjour,

je suis en fin de contrat BTS en alternance 2éme année.

J'ai posé mes congés pour août 2009 (il me reste environ 6 semaines de vacances).

mon patron me les a refusés, à cause de manque de personnel. Il ma ensuite imposé des congés (environ 8 jours)

[s]Question :[/s]

Mon patron à t' il le droit de m' imposer des congés ?

Quelles sont mes droits ?

Merci

Par **Marion2**, le **08/06/2009** à **22:34**

Bonsoir,

Oui, votre patron a le droit de vous imposer des congés.

[citation]Quelles sont mes droits ?[/citation]

En ce qui concerne les congés, vous n'avez aucun droit. C'est votre patron qui décide.

A la fin de votre contrat, les congés qui n'ont pas été pris vous seront payés.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés